



Tromperie a l'achat par « habitude » ?

Par **Sacha6700**, le **09/09/2019** à **18:14**

Bonjour,

Je vais essayer d'être le plus précis possible et donner toutes les informations.

J'ai l'habitude d'effectuer des locations de véhicules pour mes besoins personnels que cela soit en France ou à l'étranger. Ayant moins de 25 ans, j'ai souscrit à une carte d'abonnement avec mon loueur de véhicule pour ne pas payer de frais « jeune conducteur » en France.

Jusqu'à cet été, aucuns soucis : en France je ne paye pas de frais supplémentaires, et j'effectue mes réservations en ligne facilement sans mauvaises surprises, ni suppléments en agence. En revanche, à l'étranger, les frais me sont facturés, mais directement signalés dans la réservation comme « à payer au comptoir ». Jusqu'à la, rien n'est anormal selon moi.

Cet été, par habitude, j'effectue une réservation pour un véhicule en Corse, en demandant une assurance supplémentaire qui sera à payer au retrait, mais pas de frais jeune sur conducteurs affichés. Une fois arrivé au comptoir, mauvaise surprise, je dois payer ces frais non stop prévus et très élevés. En complément l'assurance demandée m'est refusée.

Après mon retour, j'ai contacté le service client car j'estime avoir été trompé, par habitude. Leur seule réponse est la suivante : les conditions générales indiquent que des frais supplémentaires peuvent être appliqués, ce que je ne conteste pas. Je pense cependant qu'il y a eu tromperie, car je m'attendais à ce que le total soit exact à cause de mes précédentes locations.

Avez vous des idées, suggestions pour résoudre ce conflit ?

merci d'avance

Sacha